



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU COLLÈGE COMMUNAL**

**Séance du 01 septembre 2021**

**Présents :**

Véronique Hans, Alex Hoste, Benoît Dedry, Échevin.e.s

Alain Happaerts, Président du CPAS

Natalie Despeer, Directrice Générale f.f.

Béatrice Moureau, Bourgmestre, Présidente

**Excusée :**

Laurence Meens, Directrice Générale f.f.

**Objet :** Appel à projet UREBA Exceptionnel 2021 - Isolation du toit Administration communale de Berloz

Le Collège Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1222-3 et L1222-4 relatifs aux compétences du Collège communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Considérant l'appel à projet UREBA exceptionnel 2021 pour l'isolation des bâtiments communaux;

Considérant que l'Administration communale à une très faible isolation;

Considérant que la toiture représente en moyenne 25% de pertes de chaleur;

Considérant la consommation élevée de mazout pour chauffer le bâtiment;

Considérant l'analyse de la société A+concept pour la technique d'isolation préconisée (par sarking avec isolation biosourcé);

Considérant que pour être éligible, l'isolation doit couvrir 25% de la surface du bâtiment avec un  $R > \text{ou} = \text{à } 6$  (pouvoir isolant).

**DECIDE**

Article unique: de rentrer les données pour l'appel à projet UREBA afin de bénéficier d'une aide financière pour l'isolation de la toiture, remplacement des fenêtres de toit et coupoles.

Par le Collège Communal,

La Bourgmestre, Présidente,  
(s) BÉATRICE MOUREAU

La Directrice générale f.f.,

  
Natalie Despeer

Pour extrait conforme, le 2 septembre 2021.



La Présidente,  
(s) BÉATRICE MOUREAU

La Bourgmestre,  
  
Béatrice Moureau